LA JUSTICE

Bureaux et ateliers, 457-459 rue Sussex. — "DIEU ET MON DROIT." — Téléphone: Rideau 736

3ième ANNÉE. No. 8. — JOURNAL HEBDOMADAIRE.--ABONNEMENT, $1.00. (Strictement payable d'avance.) — OTTAWA, 17 JUILLET 1914.

Récompenses morales

NOUS REVENONS AUJOURD'HUI sur un sujet qui manque totalement de popularité. Il s'agit, en effet, de dire aux retardataires que l'administration du journal leur serait infiniment reconnaissante de payer leur abonnement. En certains milieux, l'on est patriote tant qu'il n'y a aucun sacrifice à faire, aucune dépense à encourir, aucun intérêt à léser. On reçoit un journal durant douze mois et plus, et l'on est tout surpris d'être invité à payer sa dette. Plusieurs même s'insultent, si on leur rappelle que nous ne vivons pas des effluves de l'éther.

Au mois de juillet dernier, à peu près vers ce temps-ci, nous disions ce qui suit à ceux que le bonnet coiffe:

"Rien ne serait plus intéressant—si nous n'étions pas en cause!—que de compiler par ordre de subtilité les motifs que certains *braves patriotes* invoquent pour ne pas payer leur abonnement. Et si nous ne craignions pas d'instruire à notre détriment d'autres souscripteurs, nous indiquerions ici quelques-uns des moyens employés pour se tirer d'affaire sans payer LA FAMEUSE PIASTRE. Mais comme nous sommes devenus quelque peu pessimistes sur ce que nous appellerons l'HONNETETE PATRIOTIQUE, nous croyons qu'il serait prudent de ne pas dévoiler des *secrets* qui nous reviennent à plus de cent sous chacun...

"Et cependant, pourquoi ne pas ajouter à tant d'autres ce petit sacrifice? Que peut importer un de plus ou de moins!

"Voici donc—pour les souscripteurs qui n'auraient pas l'intention de solder leur dette—quelques *façons normandes* d'arriver à leur fin:

"Vous écrivez à M. l'administrateur de la "Justice" une *superbe lettre* où vous rappelez avec enthousiasme la campagne menée depuis un an passé, en faveur des droits du français en Ontario. Après avoir salué l'oeuvre d'hier, vous faites au journal des souhaits de longue vie et, pour la cause qu'il poursuit, des voeux de victoire. De si belles protestations une fois énoncées, vous déclarez tranquillement, aux derniers mots de votre *chère missive*, que vous regrettez amèrement de ne pouvoir nous continuer plus longtemps votre précieux concours. Et vous ne parlez pas du tout de payer votre redevance. Voilà une méthode assez fréquemment employée. Elle prouve, clair comme le jour, que votre patriotisme est à la hauteur des délicatesses de votre conscience...

"Mais voici une raison qui a plus de vogue encore: Ayant reçu le journal pendant un an, à l'adresse même où nous vous avons envoyé votre compte, vous vous indignez, et affirmez n'avoir jamais retiré du bureau de poste, cette "Justice" pour laquelle on a l'audace de vous réclamer cinq francs. Ce moyen est laconique, pratique... et aussi honnête que le premier. Il n'est pas nécessaire, mais pas le moins du monde, d'expliquer comment il se fait que la note trouve le chemin de votre foyer, alors que l'hebdomadaire, adressé au même endroit, ne se rend pas à destination. Nous savons à quoi nous en tenir, après votre déclaration... et vous aussi, sans doute?...

"D'autres, après douze mois de service continu, s'aperçoivent qu'ils ont mal aux yeux. Ils vous prient, si vous ne tenez pas absolument à les rendre aveugles, de cesser l'envoi du journal. Ceux-là sont des farceurs, doublés de gens respectueux du bien d'autrui.

"On peut également faire partie du groupe de ceux qui ont élevé le culte des dettes à la hauteur d'un sacerdoce et qui ne vous reconnaissent pas le droit de vouloir troubler le ciel bleu de leur âme pour quatre misérables *trente sous*. Il y a aussi la phalange des chevaliers du silence, qui se plaisent à nous laisser, des années durant, dans la plus douce ignorance de leurs intentions.

"Aimeriez-vous avoir pour compagnons ceux qui—à un moment donné—jouent la comédie de l'indignation? Ils sont plus nombreux qu'on le croirait de prime abord. A l'échéance, vous écrivez sûrement un article qui les blesse, qui leur brise le coeur... Alors, vous comprenez, les reproches amers, ou une seule phrase exaspérée sur la bande du journal, ou... tout ce que vous voudrez... excepté la PIASTRE.

"D'autres... nous n'en finirions pas.

"Heureusement qu'à côté des patriotes à subterfuges se trouve rangée l'armée de ceux qui savent reconnaître et apprécier—autrement que par du platonisme—les sacrifices que l'on peut faire pour le soutien de revendications justes et de droits en péril.

"S'il y a une gauche, il y a surtout, fort heureusement, une droite".

Ce que nous déplorions en 1913, nous le déplorons encore aujourd'hui. On se soucie de payer son abonnement comme de rendre hommage au Grand Turc. Et l'on a beau essayer de se convaincre du contraire, tout ce qui touche à la cause française demeure lettre morte pour une grosse majorité de nos compatriotes.

Le courage a besoin d'être bien ancré dans le coeur de ceux qui luttent sans trêve ni merci, pour ne pas abandonner des combats que l'on serait porté à croire inutiles, tant ils sont accueillis avec indifférence et apathie. Et il faut un patriotisme plus qu'ordinaire pour se saigner aux quatre membres dans le but de faire triompher la cause de la justice et du droit.

Qui l'emportera: l'indifférence, la tiédeur, la négligence, l'égoïsme et l'ingratitude—ou la tenacité dans l'épreuve, et l'énergie dans le sacrifice?

MAURICE MORISSET.

Les grandes dates

POUR CEUX QUI AIMENT à se souvenir que nous sommes de descendance française, nous rappellerons la grande journée de Carillon. Il y a eu cent cinquante-six ans mercredi, le 8 juillet, que Montcalm se couvrait de gloire et repoussait l'*hostis* antique.

Pouchot, avec 300 réguliers, Lévis et Senezergues avec 100 hommes, rejoignirent Montcalm et Bougainville dans les retranchements qui couronnaient la hauteur [illegible] commandant de nos troupes pour défendre le fort, qu'elle [illegible]. Les régiments La Sarre, Languedoc, Royal-Roussillon, [illegible] La Reine, Guyenne, les volontaires Duprat et Bernard, les Canadiens commandés par de Gaspé, de Lanaudière, de St-Ours et de Raymond, repoussent les assauts répétés d'Abercromby. A sept heures du soir, les assaillants sont en pleine retraite, n'ayant pu emporter les fragiles retranchements.

Thomas Chapais, dans son admirable "Montcalm", (pages 428-429) termine son récit de la bataille par ces mots:

"Ainsi donc une poignée de héros, luttant contre des forces six fois plus nombreuses, avaient remporté le plus étonnant des triomphes. La principale armée d'invasion était en fuite. Montcalm et ses soldats avaient payé leur contingent de gloire à la vieille patrie française, et le nom obscur de Carillon s'inscrivait en lettres de feu dans nos fastes militaires. Pour nous cette grande journée fait partie du patrimoine national. Un siècle et demi s'est écoulé depuis le jour où la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, épousant d'antiques querelles, se sont rencontrées en champ clos sur les hauteurs historiques de Ticondéroga; bien des événements se sont passés, bien des espoirs ont été déçus, bien des craintes se sont changées en sécurité; mais le nom de ce fort, aujourd'hui démantelé, retentit toujours à nos oreilles comme une sonnerie de clairon. Lorsqu'on le prononce devant nous, dans notre imagination émue que nous voyons passer soudain.

"Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux."

"Et jusqu'au fond de nos plus humbles hameaux, le souvenir de cette victoire franco-canadienne va remuer encore la fibre populaire."

Tout ce déploiement de courage, de dévouement, de patriotisme, d'héroïsme même, dans la journée du 8 juillet 1758, vint se briser sur la falaise de Québec, où Vergor du Chambon consomma son inconcevable trahison.

Tâchons de conserver longtemps dans notre mémoire la date du huit juillet 1758!

L'enthousiasme diminue

DANS UN DISCOURS resté célèbre, l'historien protestant Henry Grattan portait en pleines Communes britanniques, le 22 février 1796, le jugement suivant sur les fondateurs de l'orangisme: "Ces insurgés qui s'intitulent garçons d'Orange, ou garçons protestants, c'est-à-dire une bande de meurtriers commettant des massacres au nom de Dieu."

Et voilà pour la racine de l'arbre. On sait quels fruits sanglants il a porté dans la suite, jusqu'à la dissolution de l'Association, en 1836.

Mais ceci se passait en Irlande, voici qui nous intéresse de plus près: "En 1829, l'institution fut transférée en Amérique britannique (le Canada) avec grand succès, mais là aussi, comme d'ailleurs dans New-York, ses procédés ont quelquefois provoqué des émeutes." Ces renseignements sont tirés de l'encyclopédie universelle de Johnson, un ouvrage protestant publié à New-York en 1896.

Meurtriers en Irlande, émeutiers en Amérique, voilà assurément des ancêtres qui méritent qu'on ne perde pas leur mémoire.

Il est vrai que depuis quelques années l'orangisme fleurit mal. La serre chaude des loges semble un mauvais milieu. On serait porté à croire que la température y est entretenue trop haute, et que non seulement les jeunes pousses ne lèvent pas, mais que même les plantes, autrefois assez fortes en sève, dépérissent et demandent qu'on les change d'air. Les défections orangistes sont en effet plus en vogue que jamais. Près de deux mille, sur les quinze mille jaunes de l'Ontario oriental, ont vidé les rangs et ont été "suspendus", au cours de l'année qui vient de finir.

Il est donc évident que l'enthousiasme diminue chez l'élément jaune. Nous ne nous en plaindrons pas. On nous permettra même de nous réjouir du peu d'importance que l'on a accordé cette année, un peu partout où l'on rencontre des tabliers, au passage de la Boyne. Sans doute quelques pétards ont été lancés et l'on a joué dans certains parcs ontariens le "Kick the Pope before us". Mais l'entrain a manqué partout. A Toronto même, le douze juillet a passé sans trop de flafla. Et s'il faut en croire le *Mail and Empire*, les discours ont été plus abêtissants que d'habitude—ce qui n'est pas peu dire.

Le maire Hocken a cependant cru devoir monter sur ses ergots et entonner quelques nouvelles platitudes. Toujours d'après le *Mail and Empire*, l'ancien rédacteur de la *Sentinel* a parlé comme suit: "Le pouvoir romain devient de plus en plus agressif. Il appelle l'attention sur la ressource d'hommes et d'argent qu'il possède dans la province de Québec. Il veut ceinturer de Français le nord et l'est de l'Ontario. Il veut pouvoir un jour envoyer 25 députés français à la Législature d'Ontario. S'il pouvait élire 25 députés français à la Législature, il disposerait d'une force qu'il emploierait à étendre le bilinguisme et ses privilèges scolaires."

Dans le *Devoir* de mercredi, M. Jean Dumont fait à ce sujet les remarques qu'on va lire:

"Et quel désastre ce serait pour le pays, n'est-ce pas, si l'Ontario avait plus d'écoles bilingues où les enfants, apprenant en toute liberté les deux langues officielles du Canada, grandiraient avec la conviction que le *fair play* britannique n'est pas un vain mot, une formule hypocrite; qu'il n'y a au Canada ni vainqueurs ni vaincus, suivant l'expression de sir John Macdonald, orangiste lui-même pourtant, mais d'esprit assez large pour comprendre que si la justice est de rigueur partout, elle se recommande doublement dans un pays composé d'éléments divers, pour développer un patriotisme capable de résister aux heures de crise.

"Et quelle largeur de vue M. Hocken témoigne aussi en déplorant la colonisation du nord de sa province par les Canadiens-français! Quel souci il a de l'influence à venir de sa province dans la Confédération! Sans l'établissement des nôtres dans l'Ontario, celle-ci aurait tout simplement sept députés de moins à Ottawa. Car les Canadiens-français ne prennent la place de personne dans l'Ontario; ils vont ouvrir des terres qu'aucun orangiste ne voudrait défricher. Ils sauvent le prestige politique d'Ontario et on leur en veut de ce concours sans lequel la voix d'Ontario compterait moins à Ottawa!

Le *Globe* annonçait l'autre jour 250 fermes à vendre en différents endroits de l'Ontario. Qui pousse les bons Anglais propriétaires de ces fermes à déserter le sol ou à changer de province? Sont-ce les Canadiens-français, la hiérarchie romaine? Et le plus endiablé des orangistes refuserait-il l'argent d'un Canadien-français qui voudrait acheter? Oh! non. Cependant, toutes les semaines dans la presse et les loges, on instruit la jeune génération anglaise dans la haine du Canadien-français et de la hiérarchie.

"Il faudrait rire de ces excès continus de haine et de rage s'ils ne contribuaient pas tant à retarder l'union nécessaire au vrai progrès du pays. Car ils ne réussiront pas plus dans l'avenir que dans le passé si nous avons le bon esprit de conserver les traditions qui sont la force de notre vie et de donner à nos essaims des différentes provinces le concours et l'appui dont ils auront besoin quelque temps encore et qu'ils ne refusent ni ne dédaignent, n'en déplaise à M. Coderre. Que M. Hocken se console. Il ne verra pas les 25 députés canadiens-français à Toronto, mais ses descendants les verront ou bien la province d'Ontario sera réduite à peu de chose."

Nous ne voudrions souhaiter rien de mal aux orangistes. Mais pour le plus grand bien de l'humanité, le plus tôt ils disparaîtront, le mieux ce sera. Le fanatisme est toujours nuisible et de trop.

JEAN-PAUL.

Cette fameuse entente

ENFIN L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE a eu lieu! Les Commissaires des Ecoles séparées se sont réunis mardi soir, sous la présidence de M. Samuel Genest. S'il faut en juger par ce qui s'est passé à cette réunion, l'entente promise entre les Irlandais et les Canadiens-français est loin d'être réalisée. On n'a rien décidé du tout relativement à un terrain d'union. Les séparatistes se sont retranchés dans leur coin et n'ont pas même tenté de se rapprocher de l'élément français. Tout le bel optimisme qu'on a pu dépenser depuis quelque temps, et toutes les espérances que l'on a pu nourrir au sujet d'une réconciliation possible n'ont donc rien produit.

Les membres présents étaient: MM. Bettez, Brennan, Bourcier, Cain, Firn, Freeland, Lanigan, Larochelle, Lemieux, Mackell, O'neill, Raymond et Saint-Germain. M. S. Genest était au fauteuil. Dès l'ouverture de l'assemblée, M. Genest fit remarquer que le but était de trouver un moyen de s'entendre, de régler les différends et de travailler d'un commun accord pour le plus grand bien des contribuables et des écoles catholiques.

M. Lanigan propose alors que la résolution autorisant le président à renvoyer les maîtres et maîtresses soit rescindée, que l'avis de renvoi donné à tous les maîtres et maîtresses laïques par le président soit considéré comme nul et que le secrétaire les avertisse que leurs services seront requis à l'ouverture des classes aux conditions de l'année qui vient de s'écouler.

M. Lanigan dit que la motion parle par elle-même et qu'il n'a aucune explication à donner.

M. le président déclare cette motion hors d'ordre, parce que la résolution que l'on veut rescinder a été adoptée par un vote des deux-tiers des membres après un avis de trente jours; elle fait donc pratiquement partie des règlements, et, pour amender les règlements, il faut un avis de trente jours.

M. Lanigan en appelle de la décision du président; le vote donne neuf voix pour le président et cinq contre.

Le docteur Freeland, appuyé par M. Larochelle, propose une nouvelle échelle de prix pour les instituteurs et institutrices, $450 pour certificats de 3e classe, $500 pour certificats de 2e classe, $600 pour les directeurs de 3e classe et $700 pour les directeurs de quatrième classe.

Le docteur Freeland, à l'appui de sa motion, établit que c'est Ottawa qui paie les salaires les plus élevés, tant dans les écoles publiques que dans les écoles séparées.

Il dit que dans les circonstances, il n'y a que deux moyens qui permettent à la commission de traverser la crise, réduire les dépenses ou augmenter les revenus.

Quand on a voulu faire la lutte pour obtenir notre part des taxes des corporations d'utilité publique, dit le Dr Freeland, les séparatistes ont ri de nous. Nous allons donc prendre les moyens de réduire les dépenses; c'est le but de ma motion. La motion est remportée par un vote de 8 à 5.

On discute ensuite la question de la location de locaux en dehors des classes pour l'année scolaire qui va commencer, ainsi que la question de l'engagement de nouveaux instituteurs et institutrices.

La fameuse entente est donc remise aux Calendes grecques.

La fête de la France

DANS TOUT LE CANADA, la fête de la France a été célébrée avec un éclat plein de dignité. Malgré un incident par trop malheureux—l'absence du consul de France à la messe de Notre-Dame—le quatorze juillet a été l'occasion de touchantes cérémonies à Montréal. Ici même, la fête nationale française a amené des manifestations que nous sommes heureux de signaler.

Dans un premier-Ottawa, le *Temps* parle comme suit de la célébration dans la Capitale:

"Pour la première fois à Ottawa, on a célébré hier la fête de la France. Ce fut une belle manifestation de patriotisme de la part d'un groupe d'amis de l'idée française, en même temps qu'une éclatante démonstration de la fidélité au souvenir français dans les âmes canadiennes.

"La présence d'un ministre de la Couronne, de l'hon. Louis Coderre, Secrétaire d'Etat, a rehaussé l'éclat de cette charmante réunion de la pensée française. Français et Canadiens y ont exprimé, en même temps que leurs voeux de bonheur pour la France, leur admiration pour l'oeuvre accomplie par l'ancienne mère-patrie, la première des nations dans le domaine des arts, de la littérature et des sciences.

"Nous sommes heureux de signaler ce mouvement à Ottawa. Depuis longtemps, la fête du 14 juillet donne lieu à Montréal à de grandes réjouissances publiques qui durent plusieurs jours. La colonie française y est, il est vrai, plus nombreuse qu'ici, mais les amis que la France y compte ne sont certes pas plus sincères que ceux qui se réunissaient au Château Laurier hier pour démontrer que la devise "Je me souviens" n'était pas un vain mot.

"Nous espérons que la fête de la France sera maintenant observée chaque année à Ottawa avec une sincérité aussi touchante et aussi enthousiaste."

C'est là un souhait auquel nous souscrivons de tout coeur.

La législation directe

En résumé, comme son nom l'indique assez nettement, la législation directe, exercée par l'"initiative" ou le "referendum", tend à conférer au peuple un contrôle plus immédiat sur les faits et gestes de ses législateurs, en lui donnant le droit de désapprouver et d'annuler des lois votées par la députation et même—c'est de là surtout que la législation directe tire son importance—celui de légiférer en présentant au parlement des projets de loi à ratifier.

Certains états de la république américaine ont actuellement une loi de "législation directe". Il est encore assez difficile de porter un jugement définitif sur l'ensemble des résultats obtenus jusqu'ici. Il est acquis cependant que la législation directe a été un dangereux instrument aux mains d'éléments nocifs. Et ces derniers semblent plus enclins à en user que les amis du bien. Grâce à l'apathie générale du public, la législation directe leur a permis de rendre inefficaces et de nul effet des lois d'intérêt public.

Nos voisins de la Saskatchewan ont été les premiers au Canada à se prononcer en faveur de la législation directe. A la session de 1912, la législature adoptait à la fois l'initiative et le referendum par une loi intitulée "The Direct Legislation Act".

Dans ses lignes maîtresses, on peut résumer comme suit cette loi:

1o.—Un nombre quelconque d'électeurs constituant au moins cinq pour cent du nombre total des électeurs ayant voté à l'élection précédente a le droit de demander un referendum sur tout projet de loi dans les 90 jours de sa sanction. En face d'une telle demande, le gouvernement doit soumettre cette loi au peuple et la majorité des électeurs décide par son vote si ce projet deviendra loi ou sera rejeté. C'est le referendum proprement dit.

2o.—Un nombre d'électeurs égal à au moins 8 pour cent du nombre de votants à l'élection précédente peut présenter à la législature tout projet de loi non contraire à la constitution et n'impliquant pas l'usage d'argent public. Les députés voteront ce projet de loi que le peuple devra, après la session, ratifier par voie de referendum.

• • •

Soumis aux électeurs de la Saskatchewan, le 27 novembre 1913, pour recevoir son approbation, ce projet de "législation directe" n'attirait pas aux urnes dix pour cent des électeurs inscrits: l'apathie générale le tuait.

Les projets de législation directe peuvent différer dans les détails mais dans l'ensemble ils ressembleront tous à celui voté par la législature de la Saskatchewan.

Théoriquement, la législation directe ne serait pas une mauvaise chose. Mais dans la pratique, il en est tout autrement. Pour qu'elle fût vraiment efficace et n'offrît aucun danger, il nous faudrait un électorat modèle, instruit des affaires publiques, libre de tout préjugé et de tout intérêt. Cela nous n'avons pas, au Canada, et n'aurons jamais. Encore moins, dans une province comme la nôtre, faite des éléments les plus disparates et souvent par leur manque d'instruction tout à fait incapables de suivre l'administration des affaires publiques. La majorité, pouvons-nous dire sans crainte d'exagérer, vote dans un sens ou dans un autre sans savoir pourquoi, sans apporter à son vote la moindre justification si ce n'est celle d'un intérêt quelconque ou d'un préjugé souvent peu respectable. Sans le savoir, sans pouvoir s'en rendre compte, elle suit aveuglément l'impulsion créée par une minorité organisée et tendant à un but qu'elle se garde bien de faire connaître ou présente sous de fausses couleurs.

Hors les grandes crises électorales, la masse est totalement et profondément indifférente à la chose publique, comme nous le prouve le vote donné en Saskatchewan le 27 novembre dernier sur le projet de législation directe. A la faveur de cette apathie, il sera toujours facile à une minorité intéressée d'annuler un projet de loi ou même comme on en a eu l'exemple dans certains des états de la république américaine, de faire voter des projets de loi allant contre l'intérêt public.

C'est surtout l'indifférence des masses qui fait dangereuse et condamnable la législation directe. Si une élite de représentants ne peut légiférer en bonne et due forme, la masse du peuple le peut encore moins. Son incompétence dans ce domaine n'est plus à démontrer. Un grand observateur des choses humaines, M. André Chaumeix, le constatait, ces jours derniers dans une intéressante étude de la *Revue Hebdomadaire*. "L'incompétence des masses, écrivait-il, n'est pas à démontrer. Elle se vérifie dans tous les actes de la vie politique, et elle justifie le pouvoir des minorités. Le gouvernement direct du peuple n'admet ni discussions réfléchies, ni délibérations sérieuses. Il est matériellement et psychologiquement impossible. Dès qu'il faut raisonner, conclure et agir, ce n'est pas le nombre qui peut quelque chose, ce sont les chefs."

La Liberté.

Missionnaires agricoles

Mercredi matin sont arrivés dans la Capitale les missionnaires agricoles de la province de Québec. Après deux bonnes journées de travail, les congressistes sont repartis enchantés de leur venue au milieu de nous. Guidés par M. Grisdale, les voyageurs ont fait de nombreuses et utiles visites à la Ferme Expérimentale. De solides travaux ont été lus et de très intéressantes discussions ont eu lieu sur les meilleurs moyens de promouvoir la cause agricole dans la province-soeur. L'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Gouin, accompagnait les divers délégués.

Les missionnaires présents étaient:

Pour l'archidiocèse de Québec: MM. les abbés Aug. Gauthier, Saint-Basile, Portneuf; Philibert Grondin, Collège de Lévis; Ad. Michaud, Saint-Philippe de Néri, Kamouraska; Chs.-O. Godbout, N.-D. des Laurentides, Québec; Ed. Martin, Sainte-Perpétue, Garneau, l'Islet; J.-Ol. Martin, Sainte-Anne de la Pocatière, Kamouraska.

Pour le diocèse des Trois-Rivières: MM. les abbés P. Proulx, Saint-Sévérin, Champlain; Thomas Caron, Saint-Maurice, Champlain.

Pour le diocèse de Rimouski: Rév. MM. A. Poirier, Cap d'Espoir, Gaspé; J. Gagné, Sainte-Brigitte de Maria, Bonaventure.

Pour le diocèse de Chicoutimi: Rév. MM. A.-N. Parent, Eboulements, Charlevoix; M. Hudon, V. F., Malbaie, Charlevoix; Thos. Marcoux, Roberval, Lac Saint-Jean; H. Lavoie, Saint-Joseph d'Alma, Lac Saint-Jean; J.-F. Lavoie, Saint-Alexis, Grande Baie, Chicoutimi.

Pour l'archidiocèse de Montréal: Mgr G. Dauth, archevêché de Montréal.

Pour le diocèse de Sherbrooke: M. l'abbé V. Charest, évêché de Sherbrooke.

Pour le diocèse de Valleyfield: M. l'abbé L.-N. Préville, V.F., Saint-Chrysostôme, Châteauguay.

Pour le diocèse de Joliette: MM. les abbés Amédée Forest, N.-D. de la Merci, Montcalm; A.-O. Houle, Saint-Jacques de l'Achigan, Montcalm.

Pour l'archidiocèse d'Ottawa: M. le chanoine J.-P. Bélanger, Saint-André Avelin, Labelle.

On ne peut trop louer l'oeuvre bienfaisante des missionnaires agricoles québecois.

Dans le deuil

Après une longue et cruelle maladie, Mme Oscar Racine, épouse de M. l'échevin Racine, est décédée lundi matin. Les funérailles ont eu lieu mercredi, à la Basilique. Le convoi funèbre a quitté la maison mortuaire, 73 rue Bolton, à huit heures et quart. Le service a été chanté par M. l'abbé Onésime Lalonde, avec M. le chanoine L.-N. Campeau et M. l'abbé Joseph Hébert comme diacre et sous-diacre.

La Chorale de la Basilique, sous la direction de M. Napoléon Mathé, a rendu la messe des Morts de Perrault. L'orgue était tenu par M. Amédée Tremblay.

Le deuil était conduit par M. Oscar Racine, accompagné de ses deux fils, Edgard et Antonio Racine. Venaient ensuite MM. Racine, beaux frères de la défunte; M. J.-A. Pinard, échevin et député à la législature de Toronto; M. l'échevin O. Desjardins; M. l'échevin Low; M. Arthur Beaulieu; M. Olivier Durocher, président général de l'Union St-Joseph du Canada; MM. J.-M. Lemieux et Armstrong, commissaires d'écoles; M. Roland Vincent, organiste de la Congrégation des jeunes gens de Notre-Dame; M. J.-A.-N. Mercier, M. A.-B. Castonguay, MM. R. et E. Soulière, MM. J.-A. Landriau et Joseph Labelle; M. le docteur Dupuis, de Hull; M. O. Paquette; MM. Raoul Mercier, Wilfrid Labelle et Conrad Dupuis, Joseph Martineau, J. Laflamme et autres.

Au mari éprouvé et à la famille de M. Racine, la "Justice" offre l'expression de ses plus sincères condoléances.

EVIDEMMENT

—Il est bien vrai qu'un anneau de fiançailles au doigt d'une jeune fille indique qu'elle désire se marier, mais pas nécessairement avec celui qui lui a donné l'anneau.